



Union paysanne
C.P. 899, succursale Bureau Chef
Lachute, Québec J8H 4G5
Tél. (450) 230-5046
paysanne@unionpaysanne.com

Communiqué : Les travailleurs agricoles du Québec «réellement» libres de s'associer, mais pas leurs patrons?

Lachute, mercredi 12 mars: Un an après qu'un jugement de la Cour supérieure du Québec ait demandé au gouvernement d'intervenir dans le dossier de la syndicalisation des travailleurs agricoles, le parti québécois a décidé de modifier le Code du travail.

Il sera donc possible pour tous travailleurs agricoles d'être syndiqué peu importe la taille de la ferme. Ces travailleurs auront donc droit, dès maintenant, aux mêmes règles que dans les autres secteurs de notre économie. Ils pourront, en concordance avec la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, se syndiquer et choisir une association pour les représenter.... **ce qui n'est pas le cas pour leurs patrons, les fermiers.**

Pour ceux qui ne le savent pas encore, les agriculteurs du Québec ont perdu le droit d'être «représentés» par le syndicat de leur choix en 1972, lorsque la Loi sur les producteurs agricoles a donné à l'Union des producteurs agricoles un monopole de représentation.

Puisqu'il serait aberrant que les employeurs des travailleurs agricoles n'aient pas le même droit que leurs propres employés d'être «représentés» par le syndicat de leur choix, faut-il comprendre que le gouvernement accordera le même droit fondamental aux fermiers? Ou faut-il, au contraire, s'attendre à ce qu'on réserve à ces travailleurs agricoles le même simulacre de liberté syndicale que celui imposé aux fermiers?

Pas surprenant donc que l'UPA se soit opposée au droit démocratique des travailleurs agricoles de s'associer. Du côté du Ministère de l'Agriculture, on se refuse à tout commentaire sur la question.

L'Union paysanne s'exprimera prochainement sur les impacts qu'aura cette décision du PQ. Elle entend consulter dans les jours qui viennent ses membres agriculteurs ainsi que l'Association des producteurs-maraîchers du Québec afin de soutenir l'ensemble des joueurs impliqués.

-30-

Pour information :
Benoit Girouard
Président Union paysanne
450-495-1910

Maxime Laplante
Vice-président
418-926-2473